

Déclaration conjointe « Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation promeuvent la mise en œuvre des outils OiRA dans les établissements scolaires »

L'évaluation des risques sur les lieux de travail est l'un des principes fondamentaux de la gestion de la santé et de la sécurité et constitue, pour autant, une obligation légale pour tout employeur, comme énoncé clairement dans l'article 9.1 de la [directive-cadre 89/391/CEE de l'UE concernant la santé et la sécurité sur les lieux de travail](#). À la lumière de ce qui précède, la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) et le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) estiment qu'il est de leur responsabilité, en tant que partenaires sociaux de l'éducation, de promouvoir la création d'environnements pédagogiques où les élèves peuvent apprendre et où les enseignant·e·s et le personnel de l'éducation peuvent exercer leur profession dans des lieux décents, sains et sûrs. Faisant suite à la [Déclaration commune du CSEE et de la FEEE « Prévenir et combattre les risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation » \(2016\)](#), aux [Lignes directrices pratiques et communes visant à promouvoir des initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux européen, national, régional et local, dans le but de prévenir et de combattre les risques psychosociaux dans l'éducation \(septembre 2016\)](#), à la [Déclaration conjointe pour le 10^e anniversaire des lignes directrices multisectorielles visant à lutter contre la violence de tiers et le harcèlement en lien avec le travail \(juillet 2010\)](#), ainsi qu'à la collaboration dans le cadre de la campagne de l'EU-OSHA « [Pour un travail sain : allégez la charge ! 2020-2022](#) », les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, en coopération avec l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA), ont développé en 2019, un outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA) pour le secteur de [l'éducation de la petite enfance](#) et [l'enseignement secondaire](#). Les partenaires sociaux de l'éducation ont décidé de commencer par ces deux secteurs, sachant pertinemment que cet outil d'évaluation des risques permet non seulement de renforcer la santé et la sécurité des établissements scolaires pour les personnes qui y travaillent, mais également de promouvoir des comportements préventifs parmi les enfants et les jeunes, qu'ils pourront ensuite appliquer sur leurs lieux de travail dès le début de leur vie professionnelle. Cet outil a pour but de permettre au personnel habilité de procéder plus facilement à l'évaluation systématique et complète des risques au sein des établissements scolaires, quelle que soit leur taille. Il vise également à encourager les employeurs à travailler en collaboration avec les effectifs et leurs représentant·e·s syndicaux·ales, qui connaissent mieux que quiconque leurs lieux de travail, en vue de définir un plan d'action pour identifier, prévenir et combattre ces risques, conformément à la législation européenne. Par ailleurs, cet outil en ligne a été conçu pour être modulable et tenir compte des différents contextes nationaux et situations de chaque lieu de travail.

Toutefois, on observe un écart important entre la disponibilité de ces outils OiRA et leur mise en œuvre concrète dans les établissements scolaires. En conséquence, les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation ont lancé conjointement le projet « OSH4Edu : les partenaires sociaux

sectoriels européens de l'éducation améliorent l'évaluation des risques dans les établissements scolaires », de 2020 à 2021. Dans le cadre de ce projet, la FEEE et le CSEE se donnent pour mission de sensibiliser à la santé et à la sécurité au travail (SST) dans le secteur de l'éducation, depuis l'enseignement primaire et secondaire à l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement et la formation professionnels (EFP), en examinant l'utilisation des systèmes d'évaluation des risques pour lutter contre les problèmes de santé et de sécurité dans les établissements scolaires (notamment les risques psychosociaux), en encourageant la mise en œuvre de l'outil OiRA développé conjointement et en étudiant les possibilités de poursuivre son développement pour l'EFP et l'enseignement supérieur. Ce projet est soutenu par la Commission européenne.

À la lumière de ce qui précède et en prévision du prochain « Cadre stratégique pour la santé et la sécurité au travail 2021-2027 », les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation jugent essentiel ce qui suit :

- Renforcer la sensibilisation aux opportunités et aux outils d'évaluation des risques aux niveaux européen, national, régional et local. À cet égard, il est crucial d'améliorer les canaux de communication et les activités promotionnelles pour les outils OiRA, en particulier à l'ère post-COVID.
- Promouvoir l'intégration de la santé et de la sécurité au travail en tant que pilier fondamental de l'Espace européen de l'éducation. Considérant que la santé et la sécurité au sein des établissements scolaires sont des conditions préalables à l'éducation inclusive et de qualité, nous estimons qu'il est indispensable de viser une approche commune dans ce cadre dans l'ensemble des États membres et à tous les niveaux des systèmes éducatifs. Il est également essentiel de bien comprendre la terminologie liée à la SST, étant donné que les différents termes utilisés par les États membres peuvent être une source de confusion pour le personnel qui souhaite implanter ces outils.
- Créer un espace permettant aux établissements scolaires et aux acteurs de l'éducation en Europe de partager leurs connaissances, leurs bonnes pratiques et leurs approches des problèmes liés à la SST sur le terrain. À cet égard, nous jugeons essentiel que les données concernant les questions en lien avec la SST au sein de l'éducation soient mises à disposition afin de faciliter et étayer ces échanges d'expériences.
- Prévoir un soutien suffisant et durable pour permettre aux établissements scolaires de procéder à des évaluations des risques adaptées à leur situation. Dans ce contexte, il est indispensable de garantir un investissement durable et ciblé dans l'éducation de qualité et la formation, à la fois des employeur·euse·s et des employé·e·s, centrée sur l'utilisation de ces outils et la mise en œuvre du plan d'action à tous les niveaux, afin de garantir la santé et la sécurité dans les établissements scolaires. Il est, en outre, essentiel d'impliquer l'ensemble de la communauté en proposant des formations aux responsables d'établissement scolaire, aux enseignant·e·s, aux élèves et au personnel de l'éducation, en vue d'atteindre les objectifs suivants :
- Appeler tous les États membres à prendre des engagements pour faire en sorte que ces outils soient disponibles dans leur(s) langue(s) nationale(s). À cet égard, nous demandons de mettre davantage de fonds à disposition pour adapter et traduire ces outils en fonction du contexte national.

- Appeler les partenaires OiRA nationaux à soutenir les initiatives des partenaires sociaux sectoriels visant à transposer les outils dans les langues et les cadres juridiques nationaux, à les mettre en œuvre et à assurer leur large diffusion. À cet égard, nous demandons instamment aux partenaires OiRA nationaux de renforcer leur collaboration avec les partenaires sociaux sectoriels aux niveaux local et régional, étant donné qu'ils sont responsables de la mise en œuvre de ces outils. Dans le cas où il n'existe manifestement aucun partenaire OiRA national, nous encourageons les États membres à identifier ces différents points prioritaires en conséquence.
- Renforcer les synergies entre l'ensemble des parties engagées au niveau national (notamment les ministères fédéraux de l'Emploi, les unités responsables de l'éducation et de la prévention, les services d'inspection des ministères de l'Éducation, etc.). Dans la mesure où l'on observe clairement un besoin d'adopter une approche globale et intégrée des stratégies pour la SST au sein de l'éducation, nous encourageons toutes les parties prenantes à collaborer dans le cadre de diverses initiatives, orientations et campagnes pour développer et promouvoir les outils OiRA, dans le but ultime de renforcer la qualité de l'éducation, de promouvoir des conditions et des environnements de travail décents et d'améliorer l'attrait de la profession, ainsi que le recrutement et la rétention du personnel enseignant. Compte tenu de ce qui précède, nous soulignons que la réussite de la mise en œuvre des outils OiRA au niveau national dépend également de la participation active, de la collaboration et de la confiance entre les partenaires sociaux sectoriels de l'éducation.
- Défendre et faciliter la professionnalisation des expert·e·s de la SST et du personnel responsable des évaluations des risques. Dans la mesure où l'application des mesures de prévention requiert une évaluation des risques, l'accent a été mis sur la fonction de conseiller·ère en prévention durant la crise de la COVID-19. La pandémie ayant, en effet, mis clairement en évidence le rôle central que jouent les membres du personnel de l'éducation spécialistes de la SST dans le fonctionnement des établissements scolaires, nous jugeons de la plus haute importance de les reconnaître officiellement et de prévoir un financement adéquat dans ce cadre.
- S'appuyer sur les structures existantes et veiller à l'amélioration continue de certaines composantes des outils OiRA existants, les plus importantes étant le signalement des incidents, la mise en œuvre du plan d'action et les rapports et évaluations qui y sont associés. Les outils OiRA doivent être faciles à comprendre et à utiliser, et suffisamment flexibles pour être implantés dans des établissements scolaires différents. À cet égard, nous soulignons que les outils d'évaluation des risques doivent être régulièrement mis à jour, afin de répondre à l'évolution constante des technologies numériques.
- Inclure les risques psychosociaux en tant que facteurs de risque majeurs pour la santé et la sécurité au travail au sein du secteur de l'éducation. Créer des environnements de travail respectueux au sein de l'éducation permet d'améliorer, d'une part, la qualité générale de l'éducation et, d'autre part, l'engagement émotionnel et physique du personnel des écoles. En retour, cela permet de renforcer l'attrait de la profession et d'améliorer le recrutement et la rétention des enseignant·e·s, des universitaires et du personnel de l'éducation.

Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation prennent également les engagements suivants :

- Étudier les possibilités de développer conjointement un outil OiRA pour l'évaluation des risques en ligne pour l'enseignement supérieur et le secteur de la recherche, avec le soutien de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA). Étant donné que l'enseignement supérieur et la recherche englobent différentes filières et programmes d'études et accueillent des étudiant·e·s, du personnel enseignant et des chercheur·euse·s issus de différents domaines de l'éducation et de la recherche, ces deux secteurs sont davantage exposés aux risques professionnels. Raison pour laquelle les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation estiment crucial que ces secteurs développent leur propre outil OiRA indépendant.
- Créer une culture de la sensibilisation concernant la mise en œuvre des outils OiRA dans les établissements scolaires européens. Nous soulignons ici l'importance d'intégrer une culture de la gestion de la sécurité et du risque dans les cadres législatifs régissant l'ensemble des établissements scolaires européens.

Cette déclaration a été adoptée par la plénière du DSSEE le 15 décembre 2021.

Bruxelles, le 15 décembre 2021



Daniel Wisniewski
Secrétaire général, FEEE



Susan Flocken
Directrice européenne, CSEE